



# MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## L'ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE POUR BOUGER ET BIEN GRANDIR !

### CONTEXTE

L'écomobilité scolaire représente 26 millions de trajets quotidiens. Des trajets courts et rapides qui se prêtent parfaitement à l'usage des modes actifs et partagés. Les mobilités actives sont de loin la première motivation pour les intercommunalités à prendre la compétence mobilité dans le cadre de la loi LOM.

Le baromètre IFOP- Eco CO2, a révélé que :

- **55%** des parents sont prêts à privilégier la mobilité active ;
- **74%** des parents sont volontaires pour participer à des concertations sur ce sujet ;
- **80%** des parents pensent que les mobilités actives ont un impact positif sur la prévention des maladies cardiovasculaires et sur le contrôle du poids de l'enfant ;



Autant de leviers pour les collectivités pour déployer un plan de déplacements des établissements scolaires (PDES).

Lien pour découvrir les résultats complets du baromètre IFOP – Eco CO2 : <https://www.moby-ecomobilite.fr/>

### OBJECTIFS/CONCEPT

L'écomobilité scolaire limite le recours à la voiture individualisée en utilisant des modes de déplacements actifs ou partagés comme la marche, le vélo, la trottinette, les transports en commun, le covoiturage...pour les trajets domicile-école.

Le programme Moby répond aux enjeux environnementaux, de **santé publique** et de sécurité routière en accompagnant les collectivités et les établissements scolaires à :

- **comprendre les pratiques de déplacement** et les enjeux spécifiques de chaque établissement ;
- **construire un plan de déplacement** avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- **impliquer et sensibiliser** les élèves à l'écomobilité ;
- **assurer la pérennité** des changements observés.

### MÉTHODE

Pendant 2 années, un chargé de mission, accompagne la collectivité à la mise en oeuvre d'un PDES.

Eco CO2 apporte une méthodologie et des outils qui accompagnent les 3 grandes étapes du programme :

- **la concertation** et la création du comité Moby ;
- la mise en place d'un **diagnostic mobilité** ;
- la mise en place d'un **plan d'action** et des indicateurs de suivi appropriés.

### RESULTATS

L'usage des modes actifs aux abords des établissements scolaires participe à :

- **l'amélioration de la qualité de l'air**, de la santé des enfants en favorisant leur activité physique. Les enfants sont aussi plus concentrés en classe ;
- **à la réduction du trafic automobile** et améliore la sécurité des élèves ainsi que la qualité de vie ;
- **à la sensibilisation de l'ensemble des acteurs** : parents d'élèves, enseignant.e.s, personnel scolaire, enfants, élu.e.s et technicien.ne.s.

Actuellement, **76 PDES sont en cours de déploiement** (66 auprès d'écoles et 10 auprès de collèges). Cela représente environ 35 collectivités qui se sont déjà engagées dans le programme.

**78 PDES supplémentaires devraient être déployés**, d'ici la fin d'année 2021.

### DISCUSSIONS/PERSPECTIVES

- D'ici 2023 l'objectif est de déployer **950 PDES** sur le territoire.
- Avec sa **prise en charge à 75%** par le dispositif des CEE, le reste à charge pour les collectivités est de 25%.
- Le programme Moby est **facilement déployable** dans tous les territoires urbains ou ruraux.

Bertrand Dumas, Chef de Projet Moby. Plus d'informations sur : [www.moby-ecomobilite.fr](http://www.moby-ecomobilite.fr)